



# Trottinettes



*La Creusaz – Les Marécottes (départ télécabine)*

## Règlement

- ✓ La descente en trottinette n'est autorisée que sur le parcours signalisé officiellement. Elle est interdite sur tous les chemins de randonnées.
- ✓ Il faut s'attendre à du trafic inverse sur l'ensemble du parcours de trottinette.
- ✓ L'utilisateur de la trottinette doit observer les règles de circulation routière et est soumis à la loi fédérale sur la circulation routière (LCR). Il doit circuler à droite, pouvoir freiner à la moitié de la distance de visibilité et accorder la priorité aux piétons.
- ✓ L'itinéraire de la descente marqué fait partie du réseau de routes et de chemins et n'est donc pas sécurisé ni surveillé particulièrement.
- ✓ L'utilisateur de la trottinette doit adapter sa conduite et sa vitesse au terrain, à ses propres capacités et aux autres usagers de la route.
- ✓ Le port du casque est obligatoire.
- ✓ La location est payable d'avance.
- ✓ Les enfants de moins de 130 cm ne peuvent pas descendre seuls sur une trottinette.

## Conditions contractuelles

- ✓ Par sa signature et l'information sur ses coordonnées, le/la client(e) confirme, une fois le test de freinage passé avec succès, avoir reçu une trottinette en parfait état, entretenue selon les règles et désinfectée.
- ✓ Le vol, la perte et les dommages occasionnés par chute, mauvaise utilisation ou négligence du matériel loué sont à la charge du client.
- ✓ Le/la client(e) atteste que ses accompagnants (mineurs) sont informés des règles et en est responsable.

**TéléMarécottes S.A. décline toute responsabilité en cas d'accident.**

**Le client déclare être titulaire d'une assurance personnelle couvrant sa responsabilité civile pour les risques mentionnés ci-dessus, ainsi que d'une assurance accident le couvrant en cas de lésions corporelles.**